

Discours de M. Jean GATTEGNO, Directeur du Livre et de la Lecture.

I - THEME PRINCIPAL (du négatif au positif)

L'explication de l'action récente

. Idée principale (1) :

Effectivement la D.L.L. a délibérément cessé de considérer les bibliothèques et les bibliothécaires comme étant en situation d'assistance perpétuelle;

. La politique de la D.L.L. a consisté au contraire à mettre en place tout un ensemble de moyens et de cadres permettant aux bibliothécaires de gérer eux-mêmes la nouvelle situation :

- outils techniques (base bibliographique, Centre de coopération, moyens d'intervention pour le patrimoine...);

- relais : déconcentration structures régionales de coopération associations et organismes travaillant au développement de la lecture.

- réseaux : ils auront notamment pour effet de réduire l'isolement des professionnels.

- la formation : une clef essentielle de l'avenir.

"Donne un poisson à un homme qui a faim, tu le nourriras pour un jour ; apprends-lui à pêcher, tu le nourriras pour toute sa vie".

Les moyens engagés en 1986 pour mettre en place ce dispositif ont été extrêmement importants :

13 MF pour l'informatisation des bibliothèques ;

8 MF pour le patrimoine ;

24 MF pour la coopération ;

3 MF pour la formation ;

7 MF pour le développement de la lecture.

Sans oublier que pendant le même temps : 5,2 MF étaient déconcentrés au profit des conseillers régionaux pour le livre; et 72,5 MF étaient consacrés à la poursuite des opérations de construction de bibliothèques.

. En effet (deuxième idée), ce souci de bâtir l'avenir n'empêchait pas de continuer sans relâche la mise à niveau des équipements, d'honorer les engagements antérieurs.

Permettez-moi d'insister un peu sur la poursuite de l'effort de construction et d'équipement des bibliothèques, qui est un de nos sujets de fierté.

Contrairement à ce que l'on entend encore trop souvent : Non, les crédits que l'Etat consacrait précédemment à la construction et à l'équipement des bibliothèques ne se sont pas volatilisés sous prétexte de décentralisation !

Non, l'Etat n'a en rien renoncé à permettre aux collectivités locales de poursuivre leur effort de développe-

ment des bibliothèques.

Ce serait plutôt le contraire si l'on en juge par ce qui s'est passé dans ce domaine depuis le 1er janvier 1986 :

1) Pour les B.M. :

La décentralisation pouvait effectivement laisser craindre un éparpillement des moyens et un arrêt des constructions. C'était peut-être aller un peu vite et négliger le fait que l'administration ne manque jamais de ressources dès lors qu'existe une volonté politique. Ce fut le cas pour F. Léotard tout autant que pour J. Lang, et le système que la Direction du livre et de la lecture et le Ministère de l'intérieur ont mis en place sous le nom de concours particulier est là pour en témoigner.

Comme vous le savez, grâce à ce dispositif les crédits précédemment inscrits au budget de l'Etat au titre de la construction et du fonctionnement des bibliothèques constituent une entité nouvelle au sein de la dotation générale de décentralisation. Ce concours particulier se substitue en fait aux anciennes subventions et il est réparti selon des critères directement hérités de la politique très volontaire de la Direction du livre et de la lecture depuis des années. De ce fait l'incitation ainsi proposée aux communes demeure probablement une

des plus élevées qui soient en matière d'équipements culturels. D'ailleurs les chiffres sont parlants :

- en 1986 : 92,5 MF ont pu être ainsi répartis sur des opérations de construction contre 66,5 MF en 1985, dernière année avant la décentralisation. Et du fait de nouveaux transferts en 1987 c'est près de 125 MF qui seront répartis en 1987 sous forme de subventions d'équipement, ce qui nous ramène au niveau de l'année la plus faste qu'aient connue les bibliothèques municipales, c'est-à-dire 1982.

- pour le fonctionnement : 50 MF ont été distribués en 1986 contre 40 en 1985 et ces subventions de fonctionnement passeront à 67 MF en 1987.

J'ajoute que le nouveau système présente le très grand avantage de garantir d'année en année la reconduction des crédits alors que les anciennes subventions étaient chaque année soumises aux incertitudes de vote du Parlement.

La mise en place de ce dispositif, dont la gestion s'effectue désormais départementalement et régionalement, au plus près des élus, est d'ailleurs en train de porter ses fruits : les bibliothèques municipales en service représentent près d'un million de m² c'est-à-dire que le fameux seuil d'irréversibilité dont l'A.B.F. a souvent parlé est désormais atteint. Il

convient de noter à ce sujet que la volonté de développer des services modernes de lecture publique touche toutes les catégories de villes y compris celles dont les bibliothèques, peut-être accablées par le poids d'un patrimoine trop prestigieux (Aix, Nancy, Orléans, par exemple), ont semblé le plus longtemps rester en sommeil et Nantes ne sera bientôt plus un cas isolé.

2) Pour les B.C.P.

Que n'a-t-on entendu avant 1986 sur la décentralisation des B.C.P. ! car pour le coup, à la différence des B.M. qui de fait étaient déjà décentralisées, il s'est bien agi pour les B.C.P. d'un véritable transfert. En dépit des craintes qui se sont souvent exprimées ici et là, la Direction du livre et de la lecture a mené cette décentralisation sans hésitation, persuadée que les conseils généraux auraient à coeur de développer ces services.

Eh bien, le fonctionnaire que je suis n'a pas à rougir aujourd'hui du travail effectué car lorsque les élus ont eu connaissance des crédits qui leur étaient transférés au titre du fonctionnement des B.C.P., ils ont généralement réagi très positivement et ont pris acte du respect par l'Etat de ses engagements. Ces crédits vont d'ail-

leurs encore augmenter en 1987 de près de 9,5 %.

Je sais bien qu'ici ou là subsistent quelques difficultés, mais globalement le report s'est bien fait et l'essentiel des crédits a été reversé aux B.C.P. et nombre de conseils généraux, indifférents jusqu'en 86 à leur B.C.P., font désormais ce qu'il faut pour elle.

Mais, tout cela étant déjà du passé, je voudrais vous parler du présent et de l'avenir.

Le programme d'action de la Direction du Livre et de la Lecture

1) La poursuite et l'achèvement des missions anciennes.

Pour ce qui est de l'équipement, le programme d'achèvement des constructions de B.C.P. se poursuit : 6 constructions ont été financées en 1986 et 7 opérations d'équipement mobilier, dont la Loire-Atlantique, récemment inaugurée ; en 1987, 5 constructions au moins seront financées ainsi que 10 opérations d'équipement mobilier.

Il est vrai qu'à la fin de cette année il restera encore 20 centrales des B.C.P. à construire ou à agrandir. Pour ces opérations la moitié des concours d'architecte doit intervenir dès cette année mais je ne suis pas sûr que les crédits annoncés pour 1988 permettent de terminer dans les délais prévus la totalité du programme. J'ai saisi le Ministre de ce problème et il est vraisemblable qu'il faudra rallonger le délai prévu par la loi pour l'achèvement de ce programme, mais une chose est sûre : il sera achevé.

Alors tout est-il pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Certes non.

D'abord parce que cet effort d'équipement, dans un contexte économique difficile, ne doit pas se relâcher. Encore une fois je ne suis pas trop inquiet ; songez que s'agissant des B.M., c'est-à-dire de la partie "spontanée" pour la seule région d'Ile-de-France, 60 dossiers de demande de subvention sont en cours d'instruction pour des opérations de construction ou d'équipement de B.M. Il convient toutefois que ne retombe pas la volonté de poursuivre cet effort.

C'est, me semble-t-il, à notre portée. Ensuite parce qu'au fur et à mesure que se développent les bibliothèques, l'impossibilité pour l'Etat de renforcer l'encadrement de certaines d'entre elles : les B.M.C. et les B.C.P., devient de plus en plus dramatique. Je n'ignore rien à ce sujet du bien fondé de la demande de nombreux maires et présidents de conseil général et croyez bien que je n'emploie avec le ministre à faire prendre en compte ces demandes. Faute d'avoir obtenu jusqu'à présent

satisfaction sur ce point j'ai en tout cas décidé de relancer une revendication permanente depuis quelques années de la D.L.L. : obtenir pour les collectivités locales la possibilité, dans un premier temps pour les B.M.C. et ensuite pour les B.C.P. de recruter des bibliothécaires de 2e et de 1ère catégorie de la fonction publique territoriale.

J'ajoute à ce sujet que dans les discussions qui vont s'engager avec le ministère de l'intérieur - dès lors qu'aura été adopté le nouveau statut de la fonction publique territoriale - pour la mise au point des cadres d'emploi propres aux bibliothécaires territoriaux, nous ne manquerons pas de faire valoir que ceux-ci doivent pouvoir prétendre à des modalités de carrière analogues à celles des conservateurs d'Etat, puisque souvent ils exercent les mêmes responsabilités. Cela suppose une qualification égale et donc une nouvelle approche des problèmes de formation, problèmes sur lesquels je reviendrai un peu plus loin.

Est-ce à dire également que les dispositifs de décentralisation étant pratiquement en place, le rôle de l'Etat est terminé ? La question, en réalité ne se pose pas du tout ainsi. Les missions de la D.L.L. restant nombreuses et tout aussi importantes que par le passé.

2) Les actions correspondant à des missions permanentes

- le patrimoine ;
- le contrôle technique ;
- l'évaluation et les statistiques ;
- l'action nationale pour le développement de la lecture.

Les fonds patrimoniaux des bibliothèques publiques font comme vous le savez l'objet de mesures particulières de la Direction du livre et de la lecture.

Politique maintenant pluriannuelle qui s'organise autour de deux grands axes : sauvegarder et mettre en valeur.

L'effort porte d'abord sur l'amélioration des conditions de conservation, préventive par le développement de conseils en matière de conditions climatiques, en liaison avec le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques et le Comité scientifique des industries climatiques, dont toutes les bibliothèques sont susceptibles de bénéficier, et curative par la mise à disposition de l'unité mobile de désinfection à Massy, qui a eu une longue gestation mais dont le carnet de commandes est complet pour 1987. Pour rester dans des contrées proches, on peut citer les opérations de Niort en janvier dernier et de Saintes prévue pour la fin

de l'année. En liaison avec les moyens disponibles au sein du concours particulier pour l'aménagement des locaux de conservation, ces mesures permettent de développer une véritable politique d'amélioration des conditions de conservation. Parallèlement la Direction du livre et de la lecture poursuit ses programmes annuels de microfilmage des collections de périodiques, documents iconographiques et manuscrits, documents particulièrement fragiles et précieux, et de restauration, qui donnent lieu à la prise en charge de travaux au bénéfice des bibliothèques, mais aussi à des aides à l'implantation d'ateliers techniques, dont celui mis en place par l'ARCOB à Sablé est un exemple proche.

Je suis heureux de pouvoir annoncer à cet égard qu'à partir de 1987 la Direction du livre et de la lecture proposera aux bibliothèques, grâce à un accord avec la Direction du patrimoine, le stockage de conservation des microfilms de sécurité, et prépare actuellement, en collaboration avec le Centre de coopération de Massy, un catalogue collectif des périodiques microfilmés.

En ce qui concerne la mise en valeur des fonds, le travail de publication, et en particulier les catalogues régionaux des incunables, se poursuit, tandis que l'inventaire photographique a pris une nouvelle dimension : à la bibliothèque municipale de Foix, grâce à un accord avec la ville, et dans les bibliothèques du département du Var dans le cadre d'une convention avec le Conseil général. Le traitement informatique des données est par ailleurs à l'étude.

Rappelons enfin l'aide à l'enrichissement des fonds par l'attribution de subventions spécifiques dont le succès n'est plus à démontrer. Mon souhait dans ce domaine est que des moyens supplémentaires, tant de l'Etat que des différents partenaires publics et privés, permettent d'étendre l'action entreprise.

Le contrôle technique et l'évaluation Le rôle de la D.L.L. à l'égard des établissements dans le nouveau contexte : tout d'abord il faut dire que les services qui ont accompli un très gros travail de mise au point du nouveau système n'ont pas complètement bouclé le dispositif. Il reste à fonder sur des textes précis le rôle de contrôle technique que la loi de juillet 1983 assigne à l'Etat à l'égard des bibliothèques. Ceux-ci sont en cours d'élaboration, le Ministre souhaitant qu'ils paraissent au plus vite. Et puis surtout il convient dès maintenant d'évaluer l'ensemble du dispositif pour éventuellement l'améliorer. Dès cette année un premier toilettage du

décret relatif au concours particulier sera entrepris afin d'apporter certaines améliorations.

De manière plus générale, j'ai demandé à l'Inspection générale une évaluation et je suis prêt sur ce point à engager une vaste concertation en premier lieu avec les élus mais aussi bien sûr avec l'A.B.F. afin de procéder à un premier bilan de la décentralisation.

L'évaluation est d'ailleurs une mission fondamentale de la D.L.L. et je compte à ce sujet mettre en place de nouveaux outils, que permettent aujourd'hui les nouvelles technologies, notamment une banque de données statistiques dont l'absence se fait maintenant sentir.

Ces nouveaux outils permettront également d'enrichir la fonction de conseil que la D.L.L. entend continuer d'assumer de manière à la fois plus diversifiée et plus pointue que par le passé dans deux domaines au moins pour ce qui concerne les établissements :

- les problèmes de construction et d'équipement qui ne cessent de requérir une technicité de plus en plus poussée;

- les problèmes d'évaluation des coûts des services de plus en plus au coeur des préoccupations des élus. Sur cet aspect la D.L.L. entreprend une étude conjointement avec nos collègues de la Library Association de Grande-Bretagne et j'espère que d'ici quelques temps ces travaux pourront être de la plus grande utilité à tous les bibliothécaires.

L'action nationale pour le développement de la lecture La Direction du livre et de la lecture continuera de jouer un rôle important pour impulser de nouveaux programmes de développement de la lecture permettant aux bibliothèques publiques de toucher de nouveaux lieux, de nouveaux publics.

Vous avez sans doute pris connaissance des publications récentes comme Interférences culturelles ou bibliothèques publiques et illettrisme. Tout ce travail sera poursuivi et élargi à de nouveaux secteurs avec toujours la même préoccupation : que les bibliothèques publiques, pour performantes qu'elles deviennent dans la diffusion de l'information, n'oublient pas qu'elles ont également une mission d'action culturelle de haut niveau à remplir à l'égard de toutes les catégories de la population.

Poursuite et application des programmes prisons et BCD

3) Les actions et missions nouvelles :

- la coopération ;
- la formation.

LA COOPERATION :

Comme vous le savez, la Direction du livre et de la lecture est engagée dans une politique de coopération, suivant en cela les recommandations du rapport rédigé par l'Inspecteur général Louis YVERT. Ce rapport est l'un des éléments importants de la réflexion menée par l'administration dans le cadre des lois de décentralisation. Autre élément important : la collaboration menée par la DBMIST et la D.L.L. dans l'élaboration d'un rapport commun à leurs Ministres de tutelle proposant des actions concrètes au niveau national et au niveau régional. Le Ministre y a fait allusion dans son message.

En ce qui concerne la Direction du livre et de la lecture, faut-il rappeler que ses interventions en matière de coopération ne datent pas d'aujourd'hui et se sont manifestées concrètement par la création, puis par le développement du Centre national de coopération des bibliothèques de Massy qui intervient dans les domaines de la formation continue, de l'administration de la base Libra, du patrimoine et de la promotion de la lecture.

Au niveau régional, avec le concours des conseillers techniques pour le livre en région, la Direction du livre et de la lecture intervient financièrement pour le fonctionnement des associations régionales de coopération qui constituent selon nous le ciment indispensable du réseau des bibliothèques publiques et contribue à sa rationalisation en permettant à ses adhérents de procurer un service plus performant aux utilisateurs.

Certaines d'entre elles sont très récentes ou en voie de constitution, c'est le cas pour la région Alsace (à l'initiative d'ailleurs de la section locale de l'Association des bibliothécaires français), et des régions Auvergne, Lorraine, et Limousin.

En 1987, la Direction du livre et de la lecture consacrera près de 11,6 MF à la coopération régionale ou inter-régionale.

En matière d'informatisation, la politique de la D.L.L. s'appuie sur deux types d'interventions : les subventions aux projets déposés par les collectivités territoriales dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation et la promotion du travail en réseau régional coordonnée à l'échelon national.

Nous comptons encourager à terme la mise au point d'une normalisation en matière de bibliographie informatisée, en matière de logiciel de prêt, de statistiques, etc.

Le système Libra, mis au point par la

Ministère de la Culture et de la Communication et l'ensemble de ses usagers, constitue dans ce domaine une expérience irremplaçable dont il convient de faire bénéficier l'ensemble des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique et les grands établissements.

LA FORMATION :

S'il est un domaine où la collaboration avec la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique me semble exemplaire, c'est bien celui de la formation initiale moyenne.

Vous le savez, la rénovation des centres régionaux de formation professionnelle est en cours et l'on peut espérer qu'une dizaine d'entre eux, sélectionnés par un groupe de travail où étaient représentées les principales organisations professionnelles, seront opérationnels dès la rentrée universitaire prochaine, grâce aux moyens budgétaires et humains regroupés par nos deux directions.

Certes après cette première étape, la carte définitive reste à préciser, et en particulier ici, dans l'Ouest, mais on pourra constater que l'amélioration qualitative de la formation professionnelle sera déjà effective.

Il nous restera à résoudre le problème de l'organisation d'une commission nationale d'évaluation et de la réforme du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire qu'un groupe de travail devrait examiner prochainement.

Dans le domaine de la formation continue, la Direction du livre et de la lecture, le Centre national de coopération de Massy, les associations régionales de coopération et bientôt les futurs centres régionaux de formation professionnelle y contribuent ou y contribueront chacun à leur niveau.

Par ailleurs, la Direction du livre et de la lecture appuie le projet de création d'un D.E.S.S. Direction de projet culturel/Médiathèques publiques organisé par l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires et délivré par l'Université des sciences sociales de Grenoble.

4) Vous savez que pour mener à bien ces missions, la D.L.L. s'est réorganisée :

deux départements la composent désormais, dont le Département des bibliothèques et de la lecture. Nous avons choisi de concentrer nos moyens sur :

- un bureau des établissements, du patrimoine et de l'action culturelle ; G. Grunberg.

- un bureau de la coopération et de la formation ; G. Briand.

Parallèlement, sont mises en place des missions "transversales", destinées à piloter toutes les actions communes entre le département du livre et celui de la lecture.

- Mission jeunesse (Isabelle Jan)
- Actions régionales (M. Alessio)
- Développement de la lecture (N. Etcheto)
- Mécénat et problèmes juridiques (S. Delfante)
- Relations internationales (G. Genton).

Mais il serait malséant de tirer toute la couverture du côté de la Direction du livre. Je voudrais tout autant mettre en évidence les actions engagées par les autres partenaires, les autres acteurs de la lecture publique.

Les actions engagées par les autres partenaires

Il y a un vaste mouvement d'ensemble et une floraison d'initiatives multiples.

Les collectivités territoriales : pour mémoire, car j'ai souligné ci-dessus l'effort considérable de celles-ci, je me plais à le faire chaque année depuis plusieurs années, et c'est maintenant un fait largement connu et évident.

Les associations régionales de coopération : elles sont désormais présentes dans la plupart des régions (18 sur 21) et la multiplication de leurs initiatives commence à modifier en profondeur le paysage professionnel.

Un autre fait moins connu me paraît néanmoins très intéressant et significatif :

Les collectifs de bibliothécaires
Phénomène récent et de plus en plus important : des bibliothécaires s'associent pour des réalisations collectives très diverses :

- Publication de revues professionnelles (Interlignes, (2) Coopération ...) ;
- Aide à des pays du Tiers Monde (Regards croisés...)
- Clubs d'utilisateurs (de Tobias, de Libra, d'Opsys...).

Voilà donc tout ce que j'observe en regardant en ce moment le monde des bibliothèques et de la lecture. Ni stagnation, ni régression, mais au contraire mouvement, initiative, création, et cela à tous les niveaux, chez tous les partenaires. Cela n'empêche pas les problèmes. Regardons les en face.

II, III, IV THEMES PONCTUELS ET CIRCONSTANCIELS

II - Les conditions d'exercice du métier de bibliothécaire :

Je n'ignore pas en développant ces divers thèmes que pour certains

d'entre vous, quelle que soit votre volonté personnelle de porter toujours plus loin l'offre de lecture, vous êtes dans l'immédiat confrontés à de graves problèmes qui touchent à l'exercice quotidien de votre métier, et à ses fondements mêmes.

Je tiens à cet égard à faire part de quelques réflexions :

- La première d'entre elles, c'est que les communes comme les départements sont libres d'administrer comme ils l'entendent leurs bibliothèques et qu'il ne faut pas attendre une quelconque remise en cause de ce principe intangible.

Pour autant vous n'êtes pas démunis. Face à ce qu'il faut bien parfois considérer comme de la censure, le Ministre, et moi-même à mon niveau ne manquerons jamais de rappeler que les bibliothécaires ont vocation et compétence à constituer les collections des bibliothèques. A vous de savoir justifier vos choix si besoin est, d'abord par votre professionnalisme, qu'il ne faut jamais manquer de faire valoir, ensuite par la reconnaissance que vous aurez pu obtenir dans votre collectivité.

Pour ma part je souhaite qu'à l'occasion du débat qui s'est engagé sur ces questions une véritable réflexion puisse se développer qui prenne en compte :

- le caractère totalement inadapté de la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse ;
- la nécessité de concilier l'indispensable pluralisme des collections dans les bibliothèques et la protection de l'enfance.

Vous pouvez sur ce point par votre connaissance de la production et des publics jouer un rôle prépondérant. Il vous revient de savoir faire entendre votre voix.

III - Les thèmes du congrès (organisation du travail, relations et pouvoirs dans les bibliothèques)

Le choix de ces thèmes traduit une importante évolution des mentalités professionnelles.

Il y a peu d'années encore ces sujets n'intéressaient qu'une faible minorité de directeurs de grands établissements.

Aujourd'hui la décentralisation est passée par là, et aussi le rajeunissement et la mutation sociologique de la profession.

Permettez-moi de vous féliciter de renouveler vos centres d'intérêt et d'accepter de vous remettre en question. Je vous incite à mener votre

réflexion le plus loin possible sur ces sujets essentiels, qui rejoignent les préoccupations de la D.L.L.

En effet, la D.L.L. souhaite très fortement :

- que l'organisation du travail dans les bibliothèques se débarrasse de tous les archaïsmes, et que les méthodes modernes de gestion et d'évaluation y soient expérimentées et développées ;
- que les bibliothécaires soient armés face aux pouvoirs dont ils dépendent, et pour cela qu'ils se forment individuellement à la direction de projets culturels, et qu'ils s'organisent collectivement pour défendre leurs droits et ceux du public.

Il est très frappant d'observer combien l'année 1987 aura été l'année du renouvellement, et de l'innovation dans les thèmes professionnels :

- les bibliothécaires et l'argent (E.N.S.B. LYON) ;
- les bibliothécaires et les réseaux (ACORD) ;
- les thèmes du congrès de l'A.B.F. ;
- Le séminaire de Valence, en octobre, sur la "promotion des bibliothèques" ;
- Les Entretiens du Livre, en décembre sur l'innovation dans les métiers du livre (jumelés avec le Colloque Bibliothèque du futur).

Ce renouvellement de la réflexion et des débats est à rapprocher de l'innovation dans les pratiques, dont j'ai donné précédemment quelques exemples.

IV - Conclusion :

L'époque récente a été marquée pour les bibliothèques publiques par deux phénomènes importants ; le renforcement des moyens de l'Etat puis la décentralisation.

Ces deux phénomènes ont transformé profondément les rapports qu'entretenaient les institutions, qu'elles soient officielles ou associatives.

S'il est évident que peu à peu les administrations doivent réorienter leur action dans le sens de l'appui aux initiatives locales ou de leur coordination, il est aussi évident que les associations professionnelles doivent contribuer de plus en plus à la réflexion menée par les institutions au niveau national et au niveau régional.

Ceci en évitant, ce qui à mon sens serait un paradoxe, de réclamer à la fois une plus grande intervention de l'Etat et de plus grandes responsabilités.

(1) Pour répondre notamment aux reproches de "non assistance à bibliothèque en danger."

(2) Laquelle a été précisément conçue et élaborée à Nantes